

Avec tout notre respect, Monsieur le ministre de l'Éducation, les solutions à la violence scolaire existent !

Nos écoles ont été le théâtre d'agressions d'une gravité extrême depuis le début de l'année 2009. Toutes les solutions doivent désormais être envisagées pour protéger les élèves et les enseignants. Mais avant d'impliquer directement les forces de l'ordre dans les écoles, les 80 000 membres de SOS Éducation appellent le ministre de l'Éducation à mettre en oeuvre des mesures de bon sens, à commencer par :

1. Faire respecter l'autorité des professeurs

Les enseignants doivent être rétablis dans leur mission première, qui est de transmettre des savoirs et non de gérer des problèmes sociaux. Pour asseoir leur autorité, ils doivent disposer des moyens nécessaires : le droit de donner des « zéros de conduite », des punitions, des heures de colle effectivement réalisées, et de décider du passage des élèves dans la classe supérieure, doit leur être rendu.

2. Former les professeurs à la discipline

Instaurer la discipline dans une classe relève essentiellement de la pratique, mais les grands principes doivent néanmoins être enseignés aux futurs professeurs. L'importance décisive du premier contact avec les élèves, du déplacement du professeur à travers sa classe, du regard adressé à chaque enfant pendant le cours, peut s'apprendre, de même que les principaux pièges à éviter (crier, chercher à attendrir les élèves, ou "copiner" avec eux).

3. Réintroduire la fonction de surveillant général dans les écoles

Les professeurs ont besoin du soutien de leur hiérarchie en cas de problème grave avec un élève. La

présence d'au moins un surveillant général dans chaque établissement est nécessaire, pour contrôler les entrées et les sorties, prendre en charge les élèves punis et s'assurer que les sanctions soient effectuées.

4. Créer de vrais cours de civisme

L'enseignement moral et civique, tel qu'il a longtemps été pratiqué, est devenu encore plus nécessaire aujourd'hui du fait de la défaillance des familles. Ces cours doivent enseigner aux enfants les règles de base de la vie en société (saluer et se tenir correctement, surveiller son langage, respecter ses engagements, arriver à l'heure, céder sa place dans les transports, respecter les adultes...), et cela dès les petites classes.

5. Exclusion définitive à la troisième infraction grave au règlement intérieur

S'il est normal que les enfants aient le « droit à l'erreur », aucun élève ne doit pouvoir commettre trois infractions graves (stupéfiants, tags, agressions...) dans un établissement scolaire sans être renvoyé.

6. Supprimer la réintégration automatique après exclusion d'un établissement scolaire

L'élève exclu doit accomplir lui-même les démarches (lettre de motivation, sollicitation d'un entretien) auprès des différents chefs d'établissements pour demander son admission. Il faut éviter de lui donner l'impression, comme c'est le cas actuellement, qu'il revient à l'Éducation nationale de lui trouver une place ailleurs, et que son « droit à l'éducation » n'implique aucune contrepartie, pas même celle de faire des efforts et de respecter ses professeurs.

7. Restaurer les internats spécialisés

Les élèves posant de graves problèmes de discipline, au point de nuire au bon déroulement des cours et d'empêcher les autres élèves d'étudier, doivent être scolarisés à part, si possible en internat, avec les moyens nécessaires (encadrement, moyens disciplinaires, rythme de vie imposé) pour les recadrer avant de les réintégrer dans le cursus normal.

8. Rétablir prix et récompenses pour les élèves méritants

Les enfants qui travaillent sérieusement à l'école doivent être valorisés et récompensés de toutes les manières possibles. L'usage des bons points, images, prix, récompenses et bourses peut contribuer efficacement à distinguer les élèves méritants.

9. Responsabiliser les parents d'élèves

Aucune école ne peut fonctionner sans la participation et la bonne volonté des parents. Afin que certains parents cessent de considérer l'école comme un droit sans contrepartie, ou une garderie gratuite pour leur progéniture, il faut faire en sorte qu'ils surveillent le rythme de vie de leurs enfants (heure du coucher, télévision, jeux vidéos, suivi des devoirs) en envisageant des retenues sur les allocations en cas de défaillance grave.

Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre sens de la responsabilité pour nous entendre et agir en conséquence.

SOS Éducation

*Pour vous associer à cet appel,
rendez-vous sur
www.soseducation.com*